

MAIRIE DE ROCHEGUDE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2020**

Présents :

Président :

BESNIER Didier

Adjoint au Maire :

CANESTRARI Véronique - HENRY Christine - LAPEYRE Alain

Conseillers Municipaux :

AYMARD Jean-Pierre - RABILLARD Sylvie - SAPLANA Javier (à partir du point n°2)
TARJON Isabelle - CHAMBOVET Cyrielle - BOYER Marc - SERMENT Sandrine

Procurations :

GREGOIRE Laurent à SERMENT Sandrine

Absent excusé :

LEVARDON Michel

Absents :

SAPLANA Javier (pour le point n°1) - PROPHETE Anne-Laure - JOUFFRE Pierre

Secrétaire de séance :

HENRY Christine

M. BESNIER Didier, ouvre la séance à 19h30.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2020
2. Approbation du compte de gestion du budget principal 2019
3. Approbation du compte administratif du budget principal 2019
4. Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2019
5. Approbation du compte administratif du budget assainissement 2019
6. Attribution du marché de travaux pour le confortement et la sécurisation de la Chapelle des Aubagnans
7. Attribution de l'accord-cadre pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église Sainte-Anne
8. Demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL
9. Contrat de location d'un véhicule « navette gratuite »
10. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 février 2020

M. le Maire, comme à chaque séance du Conseil Municipal et pour chaque sujet à l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques à formuler. En l'absence de question il soumet le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion du budget principal 2019

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le receveur municipal et qu'il retrace les opérations budgétaires de l'exercice de l'année écoulée. Il précise qu'il est normalement identique au compte administratif dressé par le Maire.

Mme CANESTRARI donne lecture des résultats du compte de gestion :

- Résultat section de fonctionnement excédent de 330 683,68 €
Résultat antérieur reporté : 171 200,00 €
Résultat de clôture 2019 : 501 883,68 €

- Résultat section d'investissement déficit de 3 357,04 €
Résultat antérieur reporté : 167 830,26 €
Résultat de clôture 2019 : 164 473,22 €

- Résultat net global : 666 356,90 €

Mme CANESTRARI précise que le résultat net global est l'addition du résultat de l'exercice et du résultat antérieur reporté.

M. SAPLANA rejoint la séance et prend place autour de la table à 19h46.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de déclarer que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif 2019 du budget principal

M. le Maire donne la parole à Mme CANESTRARI pour présenter le compte administratif. Le tableau présentant les résultats par chapitre est projeté aux conseillers municipaux.

Elle présente le détail en matière de dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : Mme CANESTRARI précise que ces dépenses recouvrent notamment les fluides, l'électricité, les transports, les fournitures courantes, les consommables, le carburant, ou le bulletin municipal...pour un montant de 259 534,94 €. Mme CANESTRARI explique que ces dépenses sont inférieures aux prévisions du fait, notamment, de travaux d'entretien de voirie partiellement réalisés, de comptes de charges mouvementés mais non utilisés et de l'arrêt des comptes de plus en plus précoce, le 4 décembre pour cette année, ce qui entraîne le passage de dépenses en restes à réaliser. Elle souligne toutefois, l'augmentation de certains postes de dépenses par rapport à 2018.
- Chapitre 012 - Charges de personnel : Mme CANESTRARI dit que ces dépenses représentent 453 916,27 € et sont inférieures de 20 000 € aux prévisions des sommes provisionnées du fait de l'anticipation d'éventuels remplacements qui n'ont pas été nécessaires. Elle précise toutefois que les dépenses de personnel de 2019 sont supérieures de 20 000 € à celles de 2018 du fait de l'augmentation des charges sociales, d'une embauche pour aider aux S.T et du transfert de l'établissement des bulletins de paie au Centre de Gestion de la Drôme.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes : Mme CANESTRARI explique qu'il s'agit des dépenses liées au SDIS, aux élus, aux subventions des associations, aux ALSH, au service ADS... pour un total de 134 176,37 €. Elle dit que ce montant est en forte baisse par rapport à 2018 du fait qu'auparavant les dépenses liées à l'utilisation du centre aéré loisirs au vent et le personnel mis à disposition pour les activités périscolaires étaient comptabilisées dans ce chapitre mais aussi à des versements partiels de frais, comme ADS, sur l'année 2019.

- Chapitre 014 – Reversement FNGIR et FPIC : Mme CANESTRARI précise que les participations de la commune au titre de la péréquation se sont élevées à 163 201 €, un montant inférieur aux prévisions du fait de la stabilisation de ces participations alors que la commune avait envisagé une potentielle augmentation, le montant de ces reversements n'étant connus qu'après élaboration du BP.
- Chapitre 66 – Charges financières : Mme CANESTRARI dit que ce montant de 51 106 € correspond aux intérêts des emprunts et qu'il est en baisse du fait du désendettement de la commune puisqu'il n'y a plus d'emprunts contractés depuis plusieurs années. M. le Maire précise que la commune a encore trois emprunts à rembourser sur son budget général, un pour le groupe scolaire depuis 2007, un autre pour la mise en séparatif des réseaux depuis 2009 et le dernier, en autofinancement, pour la PVR qui se finit en 2023.
- Chapitre 42 – Opérations d'ordre et plus ou moins-values : Mme CANESTRARI indique que ce chapitre regroupe des écritures comptables, des cessions d'actifs comme la régularisation de la vente du camion des services techniques pour le sortir des immobilisations et le montant des dotations aux amortissements, le tout pour un montant total de 43 739,70 €.

Mme CANESTRARI détaille ensuite les recettes de fonctionnement de l'exercice 2019 :

- Chapitre 13 – Remboursement sur charges de personnel : Mme CANESTRARI dit que ce montant de 5 625,37 € correspond aux remboursements de la sécurité sociale pour plusieurs absences du personnel pour maladie.
- Chapitre 70 – Produits de service : Mme CANESTRARI explique que ce chapitre regroupe entre autre les tickets de cantine, le remboursement des charges pour le périscolaire et l'entretien des zones d'activités..., pour un montant de 61 519,61 €. M. le Maire rappelle que du fait de l'absence de ressources humaines suffisantes au sein de la communauté de communes Drôme Sud Provence, les communes entretiennent elles-mêmes les zones d'activités et se font rembourser les frais engagés. Mme CANESTRARI indique que les recettes de ce chapitre sont plus importantes du fait notamment de nombreux renouvellements de concessions au cimetière, d'enfants plus nombreux à la cantine et des recettes du périscolaire perçues directement depuis que celui-ci est devenu municipal.
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : Mme CANESTRARI présente des recettes de 1 063 367 € qui correspondent aux 4 taxes, à la CFE, à la taxe forfaitaire des terrains devenus constructibles et à celle sur les pylônes électriques. Elle explique que ce montant est supérieur de 60 000 € aux prévisions, la commune ayant été prudente sur ses recettes prévisionnelles en 2019 avec l'inconnu de la réforme de la taxe d'habitation.
- Chapitre 74 – Dotations : Mme CANESTRARI dit que les recettes sont de 268 006,74 € sur ce chapitre. Près de 3000 euros de plus que 2018 notamment du fait d'une augmentation des recettes au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement et des participations perçues pour un contrat aidé.
- Chapitre 75 – Produits de locations : Mme CANESTRARI détaille les recettes de 7 521,34 €.
- Chapitre 76 – Produits financiers : Mme CANESTRARI explique que ces recettes correspondent aux dividendes que la commune reçoit pour les parts de la CNR dont elle est propriétaire et celles des parts sociales du CA pour un total de 51,45 €.
- Chapitre 42 – Opérations d'ordre : Mme CANESTRARI précise qu'il s'agit d'écritures de contre passation dans le cadre de la cession du camion des services techniques pour un montant de 10 850 €.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : Mme CANESTRARI dit que les 19 416,10 € de recettes correspondent à la cession du camion, aux remboursements d'assurances, des frais de tribunal et au remboursement des frais d'obsèques avancés par la commune pour une personne sans famille.

Mme CANESTRARI présente le résultat du budget de fonctionnement comme suit :

- Dépenses	1 105 673,93 €
- Recettes	1 436 357,61 €
- Résultat 2019	330 683,68 €
- Antérieur reporté	171 200,00 €
- Résultat clôture 2019	501 883,68 €

Mme CANESTRARI précise néanmoins que des restes à réaliser sont à reporter sur le prochain exercice.

M. BOYER souligne que le résultat de l'exercice est supérieur à celui de l'année dernière.

Mme CANESTRARI répond que oui et que l'excédent du budget de fonctionnement peut ainsi alimenter le budget investissement.

Mme CANESTRARI présente ensuite le compte administratif de la section d'investissement, d'abord en dépenses :

- Chapitre 16 – Remboursement des emprunts : un montant de 88 231,19 €.
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : Mme CANESTRARI explique que 10 386 € ont été consacrés à l'élaboration du PLU, l'étude de faisabilité sur le remplacement de la cuve à fioul de l'école et l'acquisition d'un logiciel.
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : Mme CANESTRARI dit que ce chapitre rassemble l'essentiel des investissements, notamment sur cet exercice l'acquisition du camion pour les services techniques, les réalisations pour l'école (structure de jeux, outils numériques...), la création d'un mur de soutènement, les travaux de voiries, la réhabilitation de la Grand-Rue, l'aménagement de l'aire de camping-cars, la mise aux normes des bâtiments, les travaux dans les locaux associatifs, le mobilier urbain... Elle indique que ces investissements représentent 414 221,13 € de dépenses.
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre : Mme CANESTRARI présente un montant de 10 850 € correspondant à des écritures comptables liées à l'acquisition du camion pour les services techniques.
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : Mme CANESTRARI dit que ce chapitre intègre les investissements non terminés sur l'exercice budgétaire pour un total de 226 507,30 € comme les travaux de voiries en cours et la restauration de la chapelle des Aubagnans et de la Grande-Fontaine.

Mme CANESTRARI aborde ensuite les recettes de la section d'investissement du budget principal :

- Chapitre 10 – Dotations : Mme CANESTRARI dit que ce chapitre, pour un montant total de 523 522,78 €, correspond à l'excédent de fonctionnement 2018, aux taxes d'aménagement et aux remboursements au titre du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les travaux de l'année 2018.
- Chapitre 13 – Subventions : Mme CANESTRARI annonce un montant de 179 119,63 € de subventions versées, en grande partie, par l'Etat et le département sur les investissements réalisés. Elle rappelle que la commune touche aussi une subvention forfaitaire du département d'environ 12 000 € pour les travaux de voirie. M. le Maire précise qu'auparavant cette aide pouvait aller jusqu'à 20 à 25 % des chantiers, mais que depuis plusieurs années la dotation est forfaitaire. Il précise que cela a réduit le montant de l'aide perçue pour Rochegude, mais que le département de la Drôme reste un des rares à encore participer au financement des travaux de voirie.
- Chapitre 16 – Caution : 400 € dans le cadre de la location de la salle Paul Niederberger.
- Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : Pour 43 739 € d'écriture de contre passation avec le CA fonctionnement au chapitre 42.

Mme CANESTRARI présente le résultat de la section d'investissement comme suit :

- Total dépenses	750 195,62 €
- Total recettes	746 838,58 €
- Résultat 2019	- 3 357,04 €
- Antérieur reporté	167 830,26 €
- Résultat clôture 2019	164 473,22 €

Mme CANESTRARI indique que l'endettement de la commune reste raisonné et en diminution. Il s'élève à 817 € par habitant contre 1 246 € en début de mandat.

M. BOYER demande l'origine de cette baisse et si ça a un lien avec l'augmentation de la population.

Mme CANESTRARI répond que les chiffres donnés sont calculés sur une même base de population et que cette baisse s'explique par le remboursement progressif de la dette et surtout par le fait qu'il n'y a pas d'emprunt contracté pour tous les nombreux investissements réalisés. Elle rajoute que le poids de la dette à Rochegude représente le budget de 3,37 années et précise qu'une situation saine se situe en dessous de 5 années et une situation critique au-dessus de 11 années.

Mme CANESTRARI annonce une légère baisse de la capacité d'autofinancement, mais dit que la commune reste largement en dessous d'une situation qui nécessiterait un recours à l'emprunt. Elle termine en disant que la commune possède une avance de 13 mois de trésorerie.

Comme exigé lors du vote du compte administratif, M. le Maire se retire pour laisser la présidence de la séance à Mme CANESTRARI, 1ère adjointe au Maire, qui a été désignée pour l'adoption du compte administratif.

Mme CANESTRARI propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat section de fonctionnement excédent de	330 683,68 €
- Résultat antérieur reporté :	171 200,00 €
- Résultat de clôture 2019 :	501 883,68 €
- Résultat section d'investissement déficit de	3 357,04 €
- Résultat antérieur reporté :	167 830,26 €
- Résultat de clôture 2019 :	164 473,22 €
- Résultat net global :	666 356,90 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du compte de gestion 2019 budget assainissement

M. le Maire, après avoir repris la Présidence de l'assemblée, donne lecture des résultats du compte de gestion arrêté par le receveur municipal :

• Résultat section de fonctionnement déficit de	21 591,99 €
Résultat antérieur reporté :	118 901, 51€
Résultat de clôture 2019 :	97 309,52 €
• Résultat section d'investissement excédent de	48 639,14 €
Résultat antérieur reporté :	382 808,26 €
Résultat de clôture 2019 :	431 447,40 €
• Résultat net global :	528 756,92 €

M. le Maire précise que le compte de gestion est positif en vue des travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Rochegude sur la station d'épuration de Suze-la-Rousse. Il indique que ce résultat devrait permettre la réalisation de cette opération sans recourir à l'emprunt et que seule une ligne de crédit pourrait être nécessaire le temps de percevoir les recettes de l'opération, notamment le versement des subventions.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de déclarer que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du compte administratif 2019 budget assainissement

M. le Maire donne la parole à Mme CANESTRARI pour présenter le compte administratif du budget assainissement. Le tableau présentant les résultats par chapitre est projeté aux conseillers municipaux.

Elle présente le détail en matière de dépenses d'exploitation :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : Mme CANESTRARI présente des dépenses à hauteur de 48 888,91 €. Elle explique que ce chiffre est inférieur de 25 000 € aux prévisions car il y a eu cette année moins d'incidents et de frais engendrés que les années précédentes. M. le Maire rajoute que le futur raccordement à Suze-la-Rousse supprimera les dépenses de gestion courante de la station d'épuration. Mme CANESTRARI explique aussi qu'il y a dans ces charges des dépenses décalées sur l'exercice prochain du fait de facturations tardives.
- Chapitre 66 – Charges financières : Mme CANESTRARI dit qu'il s'agit des intérêts de l'emprunt qui court jusqu'en 2028 pour un montant de 3 024,08 €.
- Chapitre 042 – Amortissements : Mme CANESTRARI dit que les 79 972 € de ce chapitre s'équilibrent en investissement recettes au chapitre 040.
- Chapitre 022 – dépenses imprévues et Chapitre 023 – Virement section d'investissement : Mme CANESTRARI précise qu'il n'y a eu aucune dépenses et virement sur l'exercice.

Mme CANESTRARI présente ensuite les recettes d'exploitation de l'exercice :

- Chapitre 70 – Redevances : Mme CANESTRARI présente des recettes à hauteur de 85 611,55 €, inférieures de 23 000 € par rapport au budget voté. Elle explique cette différence par un décalage dans les versements de SAUR sur les recettes de 2019. Elle indique aussi que les évolutions de consommation présentées par SAUR posent question et qu'une explication est attendue.
- Chapitre 042 – Amortissement : 24 680,57 €. Elle rappelle que ce chapitre s'équilibre en investissement dépenses au chapitre 040.
-

Mme CANESTRARI présente le bilan d'exploitation suivant :

- Total des dépenses	131 884,11 €
- Total des recettes	110 292,12 €
- Excédent de fonctionnement	- 21 591,99 €
- Résultat antérieur reporté	118 901,51 €
- Résultat de clôture 2019	97 309,52 €

Mme CANESTRARI annonce ensuite les dépenses et recettes d'investissement. Elle précise chaque chapitre et notamment :

- En dépenses, Chapitre 23 – Immobilisation en cours : Mme CANESTRARI détaille les travaux réalisés en 2019 pour un montant de 25 532,80 €. Elle indique que le montant voté était de plus de 700 000 € car les sommes nécessaires aux travaux de la station d'épuration avaient été prévues sur le budget de l'exercice.
- En recettes, Chapitre 1323 – Subventions : Mme CANESTRARI précise que ces recettes n'ont été que de 61 424 € contre les 176 000 € votés, car les subventions sont liées à la réalisation des travaux de raccordement à Suze-la-Rousse repoussée à 2020.

Mme CANESTRARI présente le résultat d'investissement suivant :

- Total des dépenses	107 949,93 €
- Total des recettes	156 589,07 €
- Exedent investissement	48 639,14 €
- Résultat antérieur reporté	382 808,26 €
- Résultat de clôture 2019	431 447,40 €

Comme exigé lors du vote du compte administratif, M. le Maire se retire pour laisser la présidence de la séance à Mme CANESTRARI, 1ère adjointe au Maire, qui a été désignée pour l'adoption du compte administratif.

Mme CANESTRARI propose au Conseil Municipal : d'approuver le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat section de fonctionnement déficit de	21 591,99 €
- Résultat antérieur reporté :	118 901,51 €
- Résultat de clôture 2019 :	97 309,52 €
- Résultat section d'investissement excédent de	48 639,14 €
- Résultat antérieur reporté :	382 808,26 €
- Résultat de clôture 2019 :	431 447,40 €
- Résultat net global :	528 756,92 €

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Mme HENRY souligne que les résultats des budgets présentés sont très satisfaisants et que la commune a récolté de nombreuses subventions.

Mme CANESTRARI précise que la commune a obtenu environ 780 000 € de subventions sur le mandat pour le budget général.

6. Attribution du marché de travaux pour le confortement et la sécurisation de la chapelle des Aubagnans

M. le Maire reprend la présidence de la séance et rappelle l'appel d'offre réalisé du 10 janvier au 4 février 2020 pour les travaux sur la chapelle des Aubagnans. Il précise que 3 candidatures ont été reçues et ont fait l'objet d'une négociation.

M. le Maire communique au Conseil Municipal le montant des offres reçues avant et après négociation et le résultat de l'analyse des offres réalisée par M. FRANCOU, maître d'œuvre du projet. Il indique que l'offre la mieux classée est celle de l'entreprise HMR, pour un montant total de 257 264,93 € TTC.

M. le Maire précise que la commune récupérera l'essentiel de la TVA grâce au FCTVA et que les subventions et dons perçus pour le projet vont couvrir 85% des dépenses.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché pour les travaux de confortement et de sécurisation de la chapelle des Aubagnans avec la Prestation Supplémentaire Eventuelle à HMR pour un montant de 214 387,44 € HT ;
- de l'autoriser à signer le marché ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7. Attribution de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Sainte-Anne

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'appel d'offre réalisé du 4 février au 2 mars 2020 pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de l'église. Il indique que 7 candidatures ont été reçues et ont fait l'objet d'une négociation. Il présente les différentes offres au Conseil Municipal, avec le détail des propositions d'honoraires, notamment pour la première phase de travaux sur le clocher de l'édifice.

M. AYMARD s'étonne du montant estimatif des travaux annoncé à 1 million d'euros.

M. le Maire indique que c'est le montant prévisionnel pour une réfection totale de l'édifice y compris le sol, le chauffage, l'électricité... Il rappelle que le projet se fera en plusieurs phases et que la commune n'ira pas forcément aussi loin dans les travaux.

M. AYMARD demande pourquoi la restauration commence par le haut du bâtiment alors que la logique aurait voulu un démarrage par les bases.

M. le Maire répond que des désordres ont été identifiés sur le clocher avec des risques de chute de pierres et qu'ils doivent être par conséquent traités en priorité.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'analyse des offres présentée. Les élus à l'unanimité proposent de retenir l'offre de Texus Architectes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Sainte-Anne à Texus architectes pour une durée de 2 ans renouvelables une fois et un montant maximum de 160 000 € HT ;
- de l'autoriser à signer l'accord-cadre ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2020 et des suivants.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8. Demande de subventions au titre de la DETR

M. le Maire explique que lors du précédent Conseil Municipal, des délibérations ont été prises pour solliciter le soutien de l'état à hauteur de 20% pour les projets de travaux du clocher de l'église Sainte-Anne et du Groupe Scolaire Simone Veil au travers de la DETR et de la DSIL.

Il indique que cette subvention peut en réalité être de 25% et qu'il convient de corriger la demande pour bénéficier d'une subvention maximum.

Pour l'église, il dit que le financement de l'opération est projeté comme suit :

- Coût du projet : 132 000 € HT
- Subvention DETR (25%) : 33 000 €
- Département : 48 000 €
- Financement privé : 5 000 €
- Autofinancement : 46 000 € HT

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de restauration du clocher et de la toiture de la tour renaissance de Rochegeude,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter de l'Etat une subvention maximum au titre de la DETR pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Pour les travaux d'amélioration de la performance thermique du groupe scolaire, il dit que le financement de l'opération est projeté comme suit :

- Coût du projet : 18 078 € HT
- Subvention DETR / DSIL (25%) : 4 520 €
- Autofinancement : 13 558 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuve le projet d'amélioration des performances énergétiques du groupe scolaire de Rochegeude et de prise en compte du confort d'été,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter de l'Etat une subvention maximum au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9. Contrat de location d'un véhicule « navette gratuite »

M. le Maire explique que Rochegeude a la possibilité, en association avec plusieurs communes voisines, de bénéficier de la mise à disposition gratuite d'un minibus 9 places financé par la publicité pour une durée de 3 ans. Il dit qu'une délibération de chaque commune est nécessaire et que par la suite la mise à disposition d'un second véhicule sera envisageable.

M. BOYER demande qui conduira le véhicule.

M. le Maire répond que le véhicule ne nécessite que le permis B et qu'il pourra être mis à disposition des services des différentes communes, des CCAS ou des associations locales suivants des critères qui restent à définir.

Mme SERMENT demande si des lignes de transports fixes seront mises en place.

M. le Maire répond que ce sera plutôt ponctuel mais que si un besoin est identifié cela sera étudié.

Mme CANESTRARI rappelle que l'objectif premier du véhicule n'est pas de servir de taxi mais de transporter des personnes au titre de l'action sociale ou de le mettre à disposition des ALSH notamment quand pendant les vacances scolaires de l'académie d'Aix-Marseille seuls les enfants de Rochegeude fréquentent le bus.

M. LAPEYRE demande où sera stationné le véhicule.

M. le Maire répond qu'il y a de la place aux services techniques de Rochegeude mais que cette question sera à trancher avec les autres communes.

M. AYMARD demande qui supportera les frais d'entretien du véhicule.

M. le Maire répond que les coûts d'assurance et d'entretien seront à la charge des communes bénéficiaires et que la répartition pourra se faire au prorata de l'utilisation sur la base d'un carnet de bord.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la société VISIOCOM et les pièces nécessaires à la mise à disposition du véhicule.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10. Questions diverses

• Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner et indique que la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les parcelles suivantes : L 343, 345, 537, 1032, 1147, 1150, 1425, 1428, 1586, 1702 et 1703.

• Classement de la Chapelle des Aubagnans

M. le Maire dit que de l'avis de plusieurs partenaires de la collectivité, la chapelle des Aubagnans, monument historique inscrit, mériterait un classement au titre des monuments historiques. Il indique que cette procédure peut prendre 3 ou 4 ans, mais qu'elle permettrait de bénéficier d'un soutien de l'Etat sur les travaux à hauteur de 40 % contre 20 % avec le régime de l'inscription.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée et l'autorisation de demander le classement de l'édifice.

Le Conseil Municipal apporte son soutien unanime à cette démarche.

• Remerciement

En conclusion de la séance, la dernière du mandat, M. le Maire tient à adresser ses remerciements aux élus présents et à certains absents pour leur travail et leur implication tout au long de ces six dernières années.

M. le Maire tient à remercier particulièrement Christine HENRY, Alain LAPEYRE et Sylvie RABILLARD qui cessent leurs fonctions après plusieurs mandats réalisés à ses côtés.

M. le Maire tient aussi à souligner la participation constructive de Sandrine SERMENT et Pierre JOUFFRE, élus d'opposition mais qui ont participé aux projets menés par la municipalité.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Didier BESNIER



